

Bienvenue à ce numéro spécial d'InformATIO, qui aura pour lecteurs non seulement les membres et adhérents de l'ATIO mais aussi les interprètes judiciaires accrédités de la province. Nous avons voulu vous faire connaître la profession – si vous n'êtes pas interprète judiciaire – ou encore l'Association – si vous n'y avez pas encore adhéré! Vous découvrirez l'étendue et la diversité de l'interprétation judiciaire en Ontario; vous noterez avec intérêt les dates des activités passionnantes que nous avons organisées; et surtout, nous l'espérons, vous partagerez notre volonté de donner à ce secteur essentiel des professions du langage la place qui lui revient.

Fabrice Cadieux, président, ATIO
Interprète judiciaire accrédité par le ministère du Procureur général

« Vous avez tenté de l'étrangler? »

Par : André Moreau, trad. a., int. conf. a.(Canada)

Traduction : Denis Bousquet, trad. a. (Canada)

- « Vous avez tenté de l'étrangler? »
- « Oui, m'sieur, Votre Honneur. »
- « Avez-vous déjà été arrêté? »
- « Non, m'sieur, Votre Honneur. »
- « Qu'avez-vous à dire pour votre défense? »

Jurgis hésite. Que dire? En deux ans et demi, il a appris suffisamment d'anglais pour se débrouiller, mais de là à expliquer que quelqu'un a intimidé et séduit sa femme... Il fait une ou deux tentatives, balbutiant, au point d'irriter le juge qui a peine à respirer dans la forte odeur de fumier. Finalement, le prisonnier fait comprendre que son vocabulaire est inadéquat. C'est alors qu'un jeune homme bien mis, à la moustache cirée, s'avance et lui demande de parler dans la langue qu'il maîtrise.

Jurgis parle; croyant qu'on lui donnerait le temps, il explique comment le patron a profité de la position de sa femme pour lui faire des avances et la menacer de congédiement. L'interprète traduit mais le juge, dont l'horaire est chargé et dont l'automobile est retenue pour une certaine heure, interrompt le commentaire : « Ah, je vois. Alors s'il a importuné votre femme, pourquoi ne s'est-elle pas plainte au surintendant ou pourquoi n'est-elle pas partie? »

Jurgis hésite, étonné de la remarque; il se met à expliquer qu'ils sont pauvres, qu'il est difficile d'obtenir un emploi...

Cet exemple d'interprétation judiciaire est-il tiré du procès-verbal d'un récent procès pour harcèlement sexuel au travail? Pas du tout. Il s'agit d'un extrait traduit du roman à scandale de Upton Sinclair, intitulé « *La Jungle* » (1906) qui démontre que l'interprétation judiciaire n'a rien d'une nouveauté répondant à un besoin inattendu soulevé par une politique officielle de multiculturalisme. Cent ans après Jurgis, les responsables politiques ne peuvent pas plaider qu'il leur faut plus de temps pour saisir l'étendue du problème et concevoir une solution.

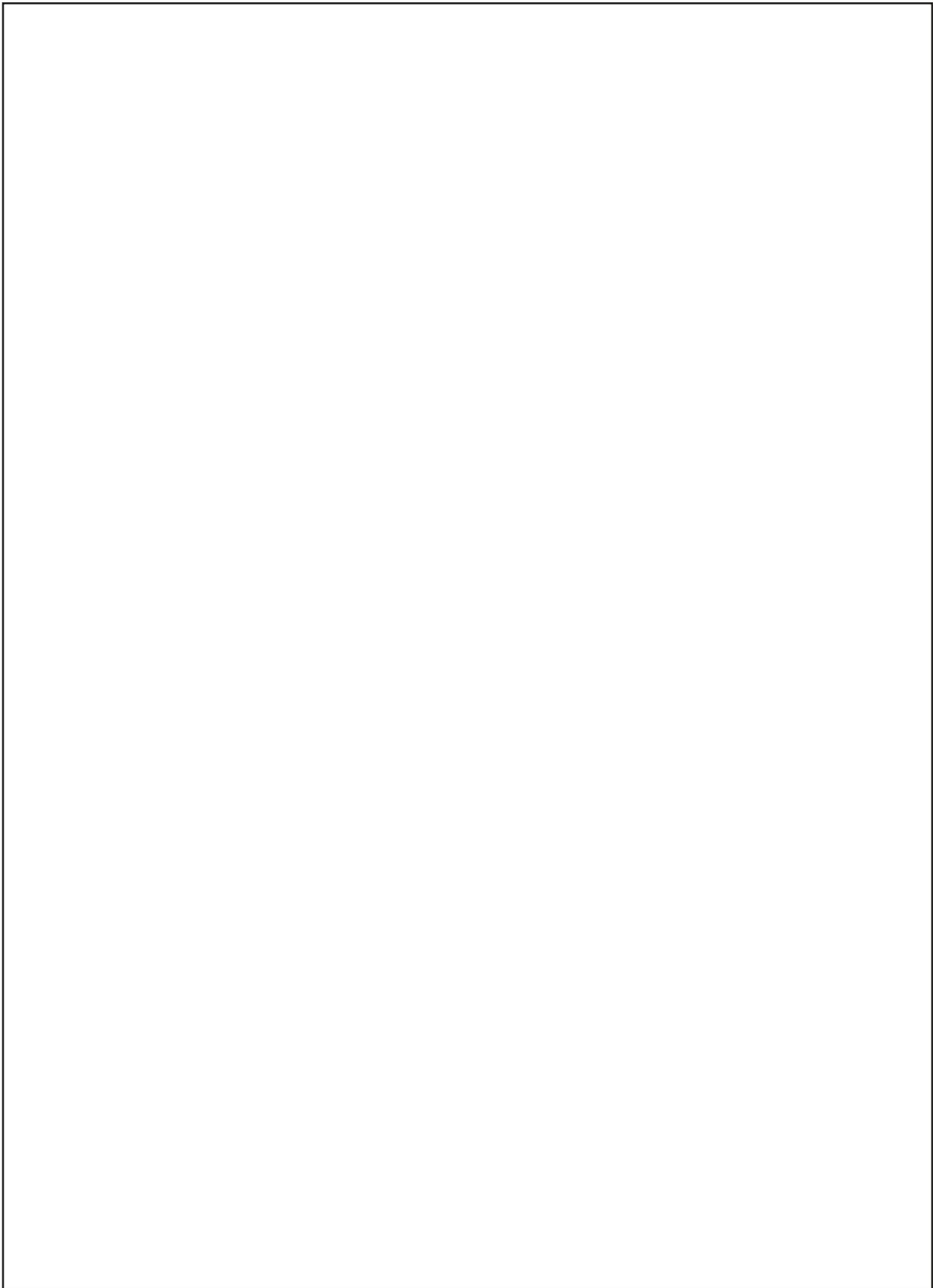
Dans la communauté multilingue qu'est devenu l'Ontario, l'interprétation judiciaire est un élément essentiel du bon fonctionnement du système judiciaire. Outre leur nécessité pratique, selon un jugement de la Cour suprême du Canada, les services d'interprétation judiciaire de qualité sont un droit garanti par la Charte¹.

Pour vous faire une idée générale de la fonction de l'interprétation judiciaire, consultez *Protecting the Rights of Linguistic Minorities: Challenges to Court Interpretation*, par Charles M. Grabau et Llewellyn Joseph Gibbons, où ces auteurs affirment que

« De temps à autre, il y a injustice dans les communautés où les minorités linguistiques sont très présentes, lorsque les juges n'exigent pas le recours à des interprètes compétents. Le barreau, en général, est insensible au problème. Et il n'y a pas pire situation que celle d'un accusé innocent qui ne peut pas comprendre les témoignages contre lui. »²

Suite à la page 3

André Moreau fut l'un des premiers membres du Comité de l'interprétation judiciaire de l'ATIO et joua un rôle de premier plan dans la création de l'examen en interprétation judiciaire du CTIC. En 1998, il fut le premier lauréat du Prix du bénévolat de l'ATIO.



« Vous avez tenté de l'étrangler? »

Suite de la page 1

En Ontario, les pigistes accrédités par le ministère du Procureur général fournissent la majorité des services d'interprétation judiciaire dans une miriade de langues. Le ministère défraie le coût de ces services. Les interprètes judiciaires touchent, en moyenne, 20 \$ de l'heure. Tout au long d'une journée typique, ils peuvent avoir à se déplacer d'un palais de justice à l'autre, sur des distances allant jusqu'à 79 kilomètres, sans être rémunérés pour le déplacement. Les offres de travail sont rares. Le préavis est parfois de moins d'une heure. Même les quelques interprètes pigistes qui reçoivent suffisamment d'affectations pour travailler à temps plein ne peuvent espérer gagner que 600 \$ par semaine (5 jours x 6 heures x 20 \$). Enfin, les tarifs accordés aux interprètes judiciaires pigistes n'ont pas augmenté depuis le 1^{er} avril 1993, soit plus de dix ans.

Interprétation judiciaire : un nouveau souffle

Par : Maha Takla, directrice, interprètes judiciaires

Les interprètes judiciaires jouent un rôle essentiel au sein des institutions publiques de l'Ontario. L'ATIO renouvelle à présent ses efforts pour rejoindre et valoriser la profession. Sous ma direction, et avec le plein appui du Conseil d'administration, le Comité de l'interprétation judiciaire lance une série d'initiatives visant à faire mieux connaître l'Association dans les milieux de la profession (et aussi la profession au sein de l'Association), tout en développant les services offerts aux interprètes judiciaires et en contribuant à l'amélioration de leur situation.

Les origines du Comité de l'interprétation judiciaire remontent aux années 1980. Au fil des années, ce groupe de bénévoles dévoués a participé à bon nombre des progrès réalisés par la profession. Sa plus importante réalisation est sans aucun doute la part qu'il a prise à la création, il y a plusieurs années, de l'examen d'agrément pancanadien administré sous les auspices du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC).

Basé sur l'examen mis au point de longue date par la *Society of Translators and Interpreters of British Columbia*, le processus d'agrément exhaustif du CTIC comporte des épreuves écrites en terminologie juridique, en déontologie et en traduction, mais aussi un volet oral exigeant qui regroupe la traduction à vue et l'interprétation consécutive et simultanée. L'examen de 2002 a été administré dans l'ensemble du Canada en 12 langues. La réussite à l'examen donne droit au titre d'interprète judiciaire agréé.

Ce titre est protégé par la loi en Ontario et ailleurs et jouit d'une reconnaissance de plus en plus étendue. En Colombie-Britannique, par exemple, les interprètes judiciaires agréés

Les interprètes judiciaires sont fiers de fournir un service indispensable aux communautés ontariennes et au système judiciaire. Mais comme on peut l'imaginer, il règne un mécontentement croissant. Pour joindre les deux bouts, certains ont dû opter pour d'autres carrières. À mon avis, le roulement que ces départs entraînent dans les rangs des interprètes judiciaires cause un préjudice à la capacité du ministère d'offrir des services de qualité aux tribunaux et au public. À long terme, alors que les victimes de crimes voient leur accès à la justice restreint, le public deviendra de plus en plus sceptique quant à l'impartialité et la pertinence du système judiciaire.

1 Voir R. c. Tran - *Y a-t-il eu violation du droit de l'accusé à l'assistance d'un interprète?* — Charte canadienne des droits et libertés, art. 14.

<http://www.canlii.org/ca/jug/csc/1994/1994csc67.html>

2 *New England Law Review*, Volume 30, numéro 2

sont recrutés en priorité par les tribunaux et touchent des honoraires plus élevés que les non agréés. Notre priorité : faire connaître notre titre réservé et en accroître la valeur pour les clients (non seulement les tribunaux judiciaires, mais encore les commissions des accidents du travail, les autorités du domaine de l'immigration et des réfugiés et d'autres secteurs encore) et pour les interprètes eux-mêmes.

Dans ce but, nous préparons des campagnes de relations publiques qui comporteront des publicités ciblées dans la presse (semblables à notre campagne de presse en faveur des traducteurs en langues étrangères, qui a vu paraître des annonces de l'ATIO dans 20 journaux communautaires avec 300 000 lecteurs, ou encore notre essai d'annonce dans un journal d'affaires qui rejoindra un vaste auditoire cet automne), ainsi que des envois postaux aux avocats et autres utilisateurs des services d'interprètes judiciaires.

Nous avons également inauguré une série de manifestations à l'intention des interprètes judiciaires, dans le but de favoriser le perfectionnement et les contacts professionnels. Dans la foulée des deux visites très appréciées au Centre des sciences judiciaires de l'Ontario que nous avons organisées précédemment, nous avons prévu une rencontre de travail au Bureau du Coroner en chef ainsi qu'une visite commentée de la Cour suprême du Canada dans le courant de l'automne (invitations en page 5). Nous étudions aussi des programmes de formation plus étendus, par exemple le recours au télé-enseignement pour offrir le diplôme en interprétation judiciaire du *Vancouver Community College*.

Dans ces démarches, nous tendons la main à tous les interprètes judiciaires. Ce numéro spécial d'InformATIO leur est distribué, même à l'extérieur de l'Association. Nous espérons poursuivre un dialogue fructueux avec nos collègues, en particulier les membres et dirigeants de la *Court Interpreters' Association of Ontario* (CIAO), dont nous saluons les efforts persévérants pour rehausser le statut de notre profession.

« Je suis un interprète judiciaire »

Par : Mohamed Jama, interprète judiciaire accrédité par le ministère du Procureur général

Traduction : Jean-Pierre Thouin, trad. a. (Canada)

Un moment de réflexion : Oh ! oui; alors, je suis un interprète judiciaire. « Un interrrrrrrprète judiciaiiiiiiire » Formidable, n'est-ce pas ? Pas vraiment ! D'ailleurs, là ne réside pas la question. Il est plus pertinent de se demander qu'est-ce qui pousse cette étrange créature que l'on appelle interprète judiciaire. Une bonne maîtrise de plusieurs langues ? Un solide sens moral ? L'impartialité ? La sagacité ? Une puissante mémoire ? La netteté d'élocution ? L'honnêteté ? Une résistance inébranlable à l'intimidation ?

À n'en pas douter, un interprète doit posséder toutes ces qualités essentielles, mais elles ne suffisent pas pour le définir. Cette définition, on la trouvera peut-être dans le dictionnaire Merriam-Webster, qui fait allusion aux origines latines du terme « interprète » et l'associe à ceux d'« agent » et de « négociateur ». Maintenant, je joue avec le feu. Les négociations sont l'apanage des diplomates, des avocats, des politiciens, et, dans certains cas, des agents de police. Quant au terme « agent » il ne m'est d'aucune utilité même s'il est un cousin lointain du terme « interprète ».

Alors qui suis-je ? Comment devrais-je définir ma profession ? Réflexion faite, des termes tels que « communicateur », « lien » et « récepteur-émetteur » me viennent à l'esprit. Plus précisément, je brise les barrières linguistiques pour aider un tribunal à rendre justice. Ainsi, un interprète est constamment sur le fil du rasoir, car une légère erreur pourrait envoyer un innocent à la potence ou disculper un meurtrier. Pas besoin d'être un expert pour appréhender les tensions que de telles pensées suscitent dans l'esprit de l'interprète.

Par conséquent, en plus d'avoir une excellente maîtrise de la langue source et de la langue cible utilisées, l'interprète ne doit pas se laisser aveugler par son orgueil. De fait, l'interprète qui se comporte comme un candidat au Prix Nobel de littérature commet une grave erreur. Il n'est pas facile de résister à la tentation de se prendre pour une vedette. C'est pourquoi la principale qualité d'un interprète réside dans une excellente maîtrise de soi.

Même les interprètes les plus expérimentés rencontrent des écueils sur leur chemin. L'interprète devient occasionnellement la cible de l'exaspération d'un avocat incompetent, le juge qui préside l'audience peut se montrer méfiant ou encore un témoin, frustré de ne pas avoir obtenu la consultation juridique que l'interprète ne pouvait lui fournir de toute manière, se comportera de façon malveillante. Il y a également les cas où les éléments de preuve à l'appui d'une demande ou contre elle sont difficiles à saisir.

Cela se produit surtout lorsque la langue source ou la langue cible sont celles d'une culture où le développement technologique est différent. À cet égard, les éléments de preuve médico-légale tels que l'ADN sont de véritables casse-tête. Les difficultés inhérentes à la différence structurelle entre les langues ne doivent pas non plus être mises de côté. Tout compte fait, l'on pourrait se demander, tout comme Albert Camus, si l'interprète n'essaie pas de faire le travail des prophètes sans en posséder les compétences.

Le Conseil reçu au Palais

Par : Michel Trahan, secrétaire du Conseil de l'ATIO

Il y a quelque temps, une délégation de membres du Conseil et du personnel de l'ATIO, dont je faisais partie, a été reçue au Palais de justice d'Ottawa, situé au 161, rue Elgin. Notre hôtesse, Elizabeth Burbidge, interprète-traductrice judiciaire, très courtoise, vient nous souhaiter la bienvenue et nous conduit aux bureaux des interprètes judiciaires et du personnel de soutien. Elle nous explique l'atmosphère qui y règne, qui occupe les lieux et leur manière de fonctionner. Quelques questions sont ensuite posées, certaines pour tenter de faire rire, puis elle nous guide vers les salles d'audience. Malheureusement, aucun procès n'a lieu au moment de notre visite. Elle nous montre tout de même comment se déroule une séance d'interprétation judiciaire, où tout le monde est placé et ainsi de suite. Nous l'écoutons raconter quelques anecdotes et comprenons vite à quel point sa profession est exigeante. On peut presque entendre les avocats qui prononcent leur plaidoyer. J'avoue avoir été très impressionné par l'endroit.

À l'intérieur...

Interprétation judiciaire : un nouveau souffle	Page 3
« Je suis un interprète judiciaire »	Page 4
Le Conseil reçu au Palais	Page 4
Rejoignez-nous!	Page 5
Le saviez-vous?	Page 5
Revue de l'examen en traduction	Page 6
MS Office est plus qu'officieux – MS Word touche à tout	Page 7
Félicitations aux nouveaux agréés	Page 8
Calendrier des activités	Page 8

REJOIGNEZ-NOUS!

Découvrez GRATUITEMENT les coulisses du Bureau du Coroner en chef!

Familiarisez-vous davantage avec la terminologie technique et médicale en usage aux enquêtes de coroner, ainsi qu'avec les termes juridiques nouveaux ou futurs engendrés par les progrès rapides de la criminalistique et des techniques policières... le tout en faisant connaissance ou en renouant avec vos collègues!

Vendredi 31 octobre 2003, à 10 h
Rendez-vous dans l'entrée de l'édifice abritant le Bureau du Coroner en chef, 25, rue Grosvenor, Toronto (juste à l'ouest de Yonge, au nord de Collège)
Un déjeuner informel pourra être organisé après la visite.
RSVP au 1 800 234-5030 pour nous donner une idée du nombre de participants

Vous voulez en savoir plus sur l'interprétation judiciaire et en profiter pour reprendre contact avec vos collègues?

Rejoignez-nous pour une table ronde sur l'éthique du travail en interprétation, le rôle de l'interprète, l'adhésion à l'ATIO et le processus d'accréditation auprès du ministère du Procureur général (MPG).

Samedi 22 novembre 2003, à 10 h
Collège Glendon, Salon Albert Tucker, 317, Pavillon York, 3^e étage
Rafrichissements prévus
RSVP au 1 800 234-5030 pour nous donner une idée du nombre de participants

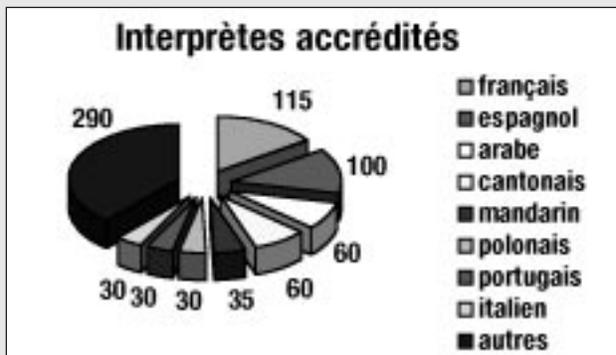
Pénétrez GRATUITEMENT dans le palais de la Cour suprême du Canada!

Sous le péristyle imposant du premier tribunal du pays, participez à une visite guidée et commentée dont vous tirerez des aperçus nouveaux sur les arrêts qui définissent la justice et influencent profondément le droit au Canada. Saisissez aussi l'occasion de rencontrer vos collègues de la région d'Ottawa!

Mercredi 29 octobre 2003, à 13 h 30
Rendez-vous dans l'entrée principale de la Cour suprême du Canada, 301, rue Wellington
Rafrichissements prévus
RSVP au 613 241-ATIO pour nous donner une idée du nombre de participants

LE SAVIEZ-VOUS?

Ministère du Procureur général



- Parmi les langues les plus demandées : ASL (*American Sign Language*), vietnamien, somalien.
- La pleine saison pour les interprètes judiciaires se situe à l'automne.
- Mode de recrutement le plus courant des interprètes judiciaires : le bouche à oreille.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

- La Commission de l'immigration et du statut de réfugié engage quelque 400 interprètes en Ontario (y compris des membres de l'ATIO) pour ses audiences.
- Parmi les langues les plus utilisées : l'espagnol, le tamoul, l'ourdou, le pendjabi, l'hindi, le farsi, l'arabe, le russe, l'ukrainien...
- De nombreuses langues africaines sont utilisées aux audiences, y compris le kinyarwanda, le shona, le ndebele et le twi.

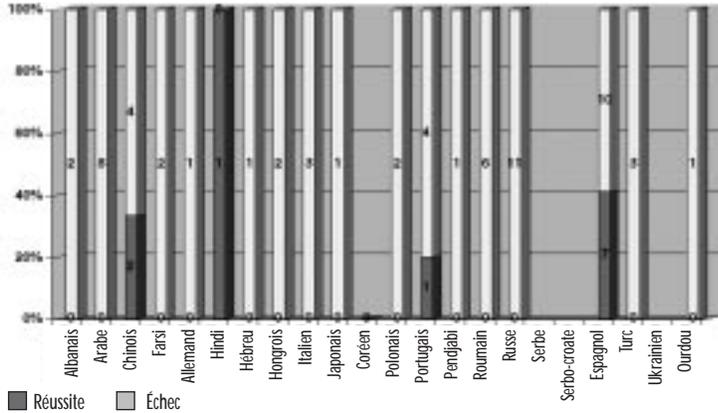
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) a pour vision d'éliminer toutes les lésions et maladies professionnelles en Ontario. La CSPAAT tient de nombreuses audiences en appel de décisions d'indemnisation et recourt fréquemment à l'interprétation.

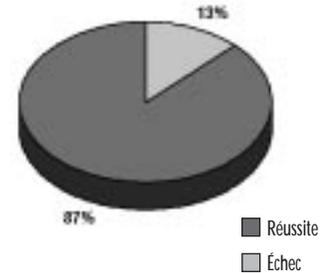
- Nombre de langues utilisées : environ 60.
- Langues les plus fréquentes : français, italien, portugais, espagnol, mandarin, cantonais, pendjabi, polonais, vietnamien, grec, tamoul, arabe.
- Nombre d'interprètes recrutés : plusieurs douzaines.
- Détail particulier : certaines langues se retrouvent surtout dans certaines industries, par exemple l'italien et le portugais dans le bâtiment et les travaux publics.

À l'Assemblée annuelle du printemps 2003, le Conseil d'administration a accepté de procéder à une revue du processus d'examen d'agrément en traduction. Dans le cadre de cette revue, nous publions ci-dessous le détail des taux de réussite dans chaque combinaison de langues. Nous vous communiquerons ultérieurement nos conclusions.

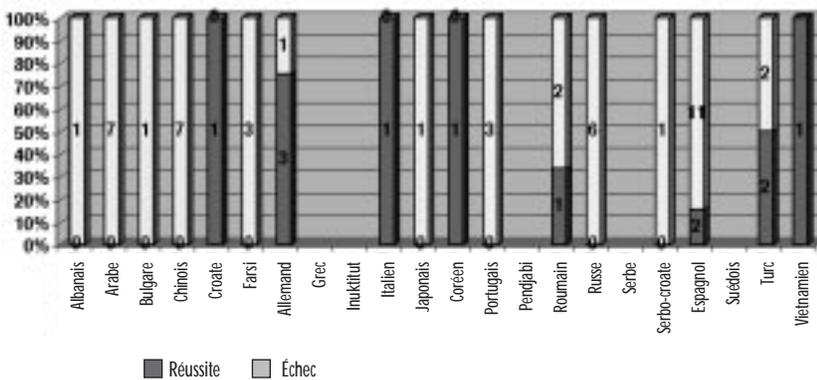
ATIO – Langues étrangères vers anglais : réussite / échec



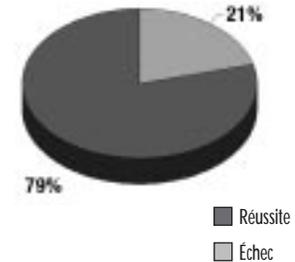
Langues étrangères vers anglais
Toutes associations



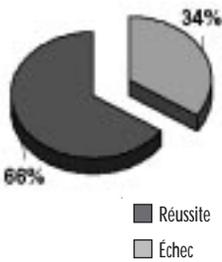
ATIO – Anglais vers langues étrangères : réussite / échec



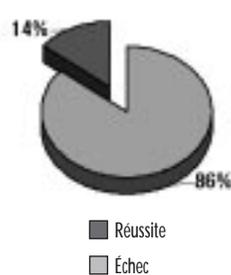
Anglais vers langues étrangères
Toutes associations



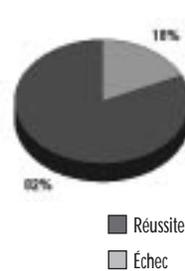
Anglais-français
Toutes associations



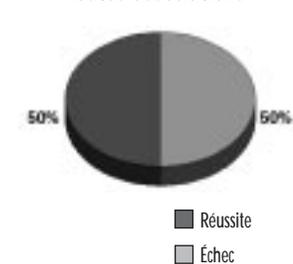
Français-anglais
Toutes associations



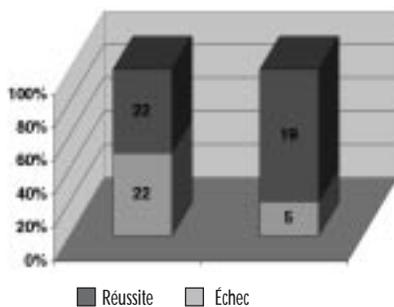
Français vers langues étrangères
Toutes associations



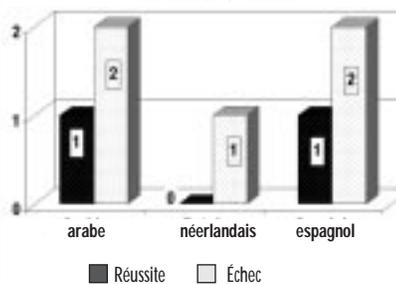
Langues étrangères vers français
Toutes associations



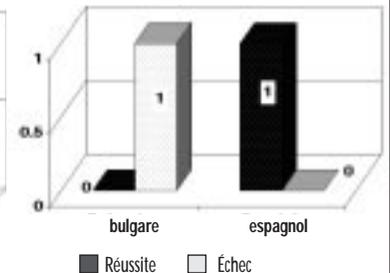
ATIO – Langues officielles
réussite / échec



ATIO – Français vers
langues étrangères
réussite / échec



ATIO – Langues étrangères
vers français
réussite / échec



MS Office est plus qu'officieux¹ – MS Word touche à tout

Par : Dr William O. Bergerson

Traduction : Denis Bousquet, trad. a. (Canada)

Le premier de cette série d'articles proposait des modes d'uniformisation et d'optimisation du progiciel MS Office (*InformATIO* 32.2). Histoire de vous inciter à passer de la théorie à la pratique, les prochains articles traiteront de caractéristiques particulières.

Entre les extrêmes de l'inexactitude offerts par la souris et la reconnaissance vocale, se trouvent des options pouvant donner au clavier la précision d'un « missile guidé ». En l'occurrence :

- i) **ModeMenu** (ou « touches d'accès soulignées ») et
- ii) **Touches de raccourci**.

Dans les deux cas, on peut garder les doigts sur le clavier. Toutefois, le ModeMenu pare à la nécessité d'apprendre tout par cœur puisque les caractères soulignés nous mènent vers le droit chemin. Il convient donc mieux aux fonctions moins utilisées. Prenons donc quelques minutes pour nous familiariser avec le ModeMenu² pour produire une liste élaborée des **raccourcis** (prenez note des caractères soulignés pendant l'exercice) :

- 1) Appuyez sur **Alt** [Cmd] et **t** pour faire défiler le menu secondaire **Outils**.
- 2) Appuyez deux fois sur **m** pour ouvrir l'écran des **Macros**.
- 3) Appuyez sur **Alt** [Cmd] et **a** pour activer l'écran des **Macros disponibles**.
- 4) Utilisez la flèche ascendante ou descendante pour surligner **Commandes de Word**.
- 5) Appuyez sur le retour (l'écran **Nom de macro** : est activé).
- 6) Tapez **l-i-s-t** pour vous retrouver près du nom de macro voulu, et appuyez sur la flèche descendante pour souligner **ListerCommandes**.
- 7) Appuyez sur le retour pour afficher le menu secondaire correspondant.
- 8) Appuyez sur **t** pour sélectionner le bouton **Toutes les commandes de Word**.
- 9) Appuyez sur le retour pour produire un nouveau document contenant la table de toutes les commandes de Word et les raccourcis déjà assignés.

Sauvegardez le fichier résultant et considérez-le comme un « dictionnaire » de MS Word. Apprendre à utiliser un logiciel n'a rien de bien différent de l'apprentissage d'une langue étrangère. Même si, au départ, le ModeMenu et les raccourcis semblent plus gênants qu'autrement, l'effort en vaudra éventuellement la chandelle.

Utilisez des raccourcis connexes pour comprendre leur organisation logique (essayez, par exemple, ceux qui sont associés avec le **plan**). Ajoutez des « néologismes » (ou nouveaux raccourcis) à votre « dictionnaire » pour les fonctions que vous utilisez régulièrement (en utilisant **Outils** > **Personnaliser** > **Clavier**). Voyez si vous pouvez créer un raccourci pour le **Comptage de mots** du genre **Alt** [Cmd] + **g**.

¹ Traduction de l'extrait d'un document présenté lors du 24^e Congrès annuel printanier de la MICATA (*Mid-America Chapter of the American Translators Association*), tenu le 3 mai 2003 à Kansas City, au Missouri.

² N'est pas pris en charge par Office X pour Mac; d'autre part, les références entre [crochets] s'adressent au clavier Macintosh.

InformATIO

Publié par :

**L'Association des traducteurs
et interprètes de l'Ontario**

1202-1, rue Nicholas

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : (613) 241-2846 / 1-800-234-5030

Télé. : (613) 241-4098

Courriel : info@atio.on.ca

Site Web : www.atio.on.ca

Tirage : 2000

Imprimeur : Imprimerie Plantagenet

Graphiste : More In Typo Ltd.

Rédacteur en chef : Michel Trahan

Adjointe à la rédaction :

Catherine Bertholet

Politique éditoriale :

La rédaction d'InformATIO se réserve le droit de renoncer à faire paraître, ou de modifier avec l'accord de son auteur, tout article soumis ou commandé aux fins de publication. Les opinions exprimées dans les articles qui ne sont pas signés à titre officiel sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas l'Association.

Remerciements sincères à :

William O. Bergerson, Denis Bousquet, Fabrice Cadieux, Carlos Chalhoub, Lise Cloutier, Owen Evans, Dominique Forget, Yuri Geifman, Danielle Harwood, Mohamed Jama, Roxanne Lepage, André Moreau, Rita Prashad, Christopher Rutledge, Maha Takla, Jean Pierre Thouin, Michel Trahan, Cheryl Tucker.

SERVICES FINANCIERS Louise Voyer

Programmes d'assurance collective pour les membres de l'ATIO
Assurance-vie, invalidité, maladies graves, médicale et dentaire, etc.

87, prom. Lillico, Ottawa ON K1V 9L7
613-737-3433 Téléc. 737-0015
www.iosphere.net/~lvoyer
lvoyer@iosphere.net

AGRÉÉS PAR VOIE D'EXAMEN DU CTIC EN INTERPRÉTATION DE CONFÉRENCE

Anglais-espagnol	Français-roumain
Maurice Behaine	Dana Carciumaru
Jose Antonio Sanz Moral	

AGRÉÉS PAR VOIE D'EXAMEN DU CTIC EN TRADUCTION

Anglais-vietnamien	Polonais-anglais
Nghi Do	John Kwak



AGRÉÉ PAR VOIE D'EXAMEN DU CTIC EN INTERPRÉTATION JUDICIAIRE

Russe/anglais
Yuri Geifman

Calendrier des activités



✓ OCTOBRE 2003

Samedi 18 octobre 2003 : **Créer de nouveaux liens**
Upper Midwest Translators and Interpreters Association (UMTIA/ATA)
Minneapolis (Minnesota)
Renseignements : www.umtia2003conference.org

✓ NOVEMBRE 2003

5-8 novembre 2003 : **Conférence annuelle de l'American Translators' Association**
Phoenix (Arizona)
Renseignements : www.atanet.org

21-23 novembre 2003 : **50^e anniversaire de la Fédération internationale des traducteurs**

20 novembre 2003 : Multiples versions de Harry Potter

21 novembre 2003 : Droits d'auteur des traducteurs

22 novembre 2003 : Les droits d'auteur et la norme
Cérémonie officielle

Paris (France)

Renseignements : www.fit-ift.org/francais/index.html

Jeudi 27 novembre 2003 : **Congrès annuel de l'OTTIAQ** : À nous le monde : les langagiers et l'internationalisation des marchés.

Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield
Montréal (Québec)

Renseignements : www.ottiaq.org